

INSEAMM

Institut national supérieur
d'enseignement artistique
Marseille Méditerranée

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
MARSEILLE MÉDITERRANÉE**

Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

Conseil d'Administration

Séance du 19 mars 2021

**RAPPORT ANNUEL IBA
IFAMM
SUR LES PUBLICS EMPÊCHÉS**

Délibération n°DELIB_18_PART_21_03_21_RAPPORT_IBA_2019_2020

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf mars,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, à l'invitation de Monsieur le Président en date du 9 mars 2021.

VU

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- les statuts de l'établissement,
- la convention de partenariat entre ESADMM et AP-HM n° 20140255 du 09 septembre 2014,
- l'avis favorable du Comité technique du 17 février 2021,

Le Président,

EXPOSE

Par convention signée le 9 septembre 2014 et prolongée par avenants successifs, après avis favorable du comité technique, l'EPCC et l'APH-HM ont convenu de la création d'un atelier public au sein de l'Hôpital Sainte-Marguerite et en ont fixé les principes de partenariat jusqu'en décembre 2022.

L'Institut des Beaux-arts propose, d'une part, au personnel hospitalier de bénéficier d'ateliers publics au sein de l'hôpital et, d'autre part, des ateliers spécifiques hebdomadaires à destination des patients.

Le partenariat entre l'Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille et l'INSEAMM est fondé sur les principes suivants :

- respect de la personne, notamment de ses opinions politiques, philosophiques et religieuses, de sa dignité et de son intimité,
- respect de la confidentialité des faits et informations de toute nature dont les membres de l'ESADMM peuvent avoir pris connaissance à l'occasion de leur activité au sein de l'établissement,
- devoir de discrétion,
- non-ingérence dans l'activité des services,
- régularité de l'activité,
- absence de pratiques discriminatoires.

Une charte d'utilisation précisant les modalités d'organisation et d'intervention de ces ateliers publics a été rédigée.

Le cours a eu lieu d'octobre à juin à raison de 7 heures / semaine en présence d'un membre du personnel soignant. Les patients relèvent des services endocrinologie, pédopsychiatrie, hôpital de jour pour enfant.

Les ateliers sont menés en concertation avec les équipes de soins et les enseignants de l'école. Ce partenariat permet à l'hôpital une ouverture sur la vie culturelle de la cité dans le but non pas de soigner, mais d'amener les patients à un « mieux-être » par la pratique de l'art.

Les élèves participent généralement au Festival des arts éphémères, exposition spécifique à la mairie des 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements, à Maison Blanche.

Un projet avec la prison des Baumettes a été engagé en 2018, avec les détenues femmes de la prison, dans les locaux de l'unité sanitaire mais n'a pas pu être renouvelé.

Le bilan annuel de ces activités regroupe le bilan de Monsieur Pierre Architta (PJ1) et la présentation du travail effectué en 2020 (PJ2).

Telles sont les raisons pour lesquelles je propose au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le bilan annuel des activités proposées par les enseignants de l'INSEAMM, dans le cadre du partenariat avec l'AP-HM (pièces jointes n°1 et 2).

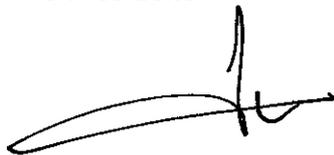
Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	16
Nombre de suffrage exprimés	19
Votes pour	19
Votes contre	0
Abstentions	0

La présente délibération mise aux voix est :

- **Adoptée**
- ~~Rejetée~~

Fait à Marseille, le 19 mars 2021.

Le Président



Jean-Marc Coppola

Transmise au représentant de l'État le

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le :

Accusé de réception en préfecture
013-200029205-20210319-18CA190321RAIBA-DE
Reçu le 19/03/2021

